

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Patrick BARRIER, Junior BATTARD, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Yannick BOVICS, Véronique CHANCRIN, Nathalie HAILLEZ, Andrée JAN, Martine KOHLY, Sébastien MARCO, Christelle MEGRET, Patrick MOLLARD, Marie SADAUNE, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Françoise TRABUT, Salvador VALERO, Sarah WARCHOL, Georges ZANARDI

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 25/2025 – Fixation du nombre des Adjointes

Aux termes des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse être inférieur à un adjoint et excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit **8 Adjointes maximum** pour la commune d'Allevard (27 sièges).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 7 le nombre des adjoints au Maire,
- **DECIDE** de déterminer les modalités de dépôt des listes des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire comme suit : les listes des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, constituées conformément aux dispositions susvisées, seront déposées auprès du Maire dans un délai de cinq minutes suivant le vote de la présente délibération et précédant le premier tour de scrutin, puis dans un délai de cinq minutes précédant chaque éventuel nouveau tour de scrutin.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MEGRET

